

## TYPES DE MEMBRES

Peuvent devenir membres corporatifs l'ensemble des Barreaux régionaux et nationaux.

Peuvent devenir membres affiliés toutes autres associations d'avocats dûment enregistrées, incluant les chapitres provinciaux des Barreaux nationaux, les associations de femmes juristes, les associations d'avocats spécialisées, notamment dans la défense des Droits de l'Homme.

Tout avocat Africain peut aussi devenir **membre individuel**, après avoir complété la démarche suivante :

- Soumission d'un formulaire d'adhésion dûment rempli (ou en transmettant vos informations professionnelles complètes)
- Paiement d'un montant d'enregistrement unique de 50 US\$ et
- Des frais annuels d'adhésion de 50 US\$ (vous pouvez également payer pour deux ou plusieurs années à la fois).

Vous pouvez également choisir de devenir :

- **Membre à vie** : 1000 US\$
- **Membre par adhésion spéciale par dotation** : 10,000 US\$

## DONS ET COMMANDITES

Nous acceptons également volontiers les donations en argent ou en services pour nous aider à poursuivre nos activités et pour établir un Programme de volontariat et de mentorat pour les jeunes avocats, un Fonds de défense des avocats et un Fonds d'accès à la justice, entre autres projets.

Vous pouvez faire votre contribution soit par chèque ou par transfert électronique payable sur le compte suivant :

### Union Panafricaine des Avocats

Compte bancaire établi en dollars américains:

FBME Bank Tanzania Limited Arusha Branch  
47 Old Moshi/ Haile Selassie Road  
Boîte postale 16926, Arusha, Tanzanie  
Tel: +255 27 254 5140-2  
Fax: +255 27 254 5143  
Courriel: arusha@fbme.com  
www.fbme.com

SWIFT: FBMETZTZ

Numéro de compte de l'UPA : 130320USD-TCAC-001-R



Union Panafricaine des Avocats  
3, Rue Jandu, Arusha, TANZANIE  
Boîte postale 6065  
Tel: +255 27 254 3192  
secretariat@lawyersofafrica.org  
www.lawyersofafrica.org



## Union Panafricaine des Avocats



## À PROPOS DE L'UNION PANAFRICAINNE DES AVOCATS

L'Union Panafricaine des Avocats (UPA) est l'association chapeautant les avocats et Barreaux Africains. Elle regroupe les 5 Barreaux régionaux et 53 Barreaux nationaux du continent, ainsi que les avocats individuels qui en sont membres.

Notre mission est de travailler pour le développement de la Loi et de la profession juridique, la Règle de Droit, les Droits de l'Homme et le développement socio-économique du continent Africain, notamment en supportant les processus d'intégration régionale en Afrique.

L'Assemblée générale de l'UPA est composée de l'ensemble de ses membres corporatifs et individuels ; elle se constitue au moins tous les trois ans. Le Conseil est composé des Présidents des 5 Barreaux régionaux et 53 Barreaux nationaux du continent; il se rencontre au moins une fois l'an.

L'Assemblée générale élit le Comité Exécutif, lequel est chargé d'établir la direction et de représenter l'organisation, de formuler ses politiques et stratégies, et de mettre sur pieds et superviser son secrétariat, lequel est dirigé par le Directeur Exécutif.

### QUEL EST LE MANDAT DE L'UPA ?

L'UPA formule et met en œuvre différents projets et activités de développement professionnel et de représentation des intérêts de ses membres corporatifs et individuels.

Elle collabore et travaille activement avec l'Union Africaine (UA), ainsi qu'avec ses différents organes et institutions. Elle a en outre signé un Protocole formel d'entente portant sur sa coopération et sa collaboration avec l'UA. Elle est aussi membre du Conseil Economique, Social et Culturel de l'Union Africaine (ECOSOCC-UA), au sein duquel son Président, Akere T. Muna, agit à titre de Président. Me Muna est également membre du Panel des Eminentes Personnalités du Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP).

L'UPA interagit aussi de façon active avec les États-membres de l'UA, leurs gouvernements et ses peuples, notamment via des visites de plaidoyer de haut niveau, l'organisation de conférences et d'ateliers

de travail sur des enjeux d'actualité, en plus de la publication de mémorandum, communiqué de presse et autres opinions juridiques. Elle s'affaire actuellement à formuler une stratégie, au niveau de l'UA, de ses Communautés Economiques Régionales et autres organisations internationales, visant à déterminer la meilleure façon de supporter les Processus d'Intégration Régionale Africains, ainsi que ses organisations internationales, pour les rendre davantage approfondis, inclusifs et centrés sur les citoyens.

Elle s'affaire également à formuler une **Stratégie concernant les Cours et Tribunaux Internationaux Africains** et visant à déterminer comment utiliser et promouvoir l'utilisation des institutions judiciaires et quasi judiciaires africaines déjà en existence pour qu'elles contribuent à la démocratie, la bonne gouvernance, une règle de droit juste, la protection et la promotion des droits humains et des peuples, ainsi qu'à la paix, la sécurité et la stabilité du continent africain. Elle est finalement en discussion avec de nombreux partenaires stratégiques, notamment la Banque Africaine de Développement (BAD), et elle a conclu un partenariat avec la Facilité Africaine de Soutien Juridique pour un projet portant sur le droit commercial international en Afrique. Elle a également obtenu des fonds de la part de Agence Suédoise de Développement et de Coopération Internationale pour un projet portant sur le système africain de promotion des droits humains, de la paix et de la sécurité.

### SECRÉTARIAT

L'UPA a récemment établi son secrétariat à Arusha, Tanzanie, dans le but avoué de se rapprocher de – et de fournir à ses membres une plateforme de plaidoyer avec – la nouvelle **Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples**, laquelle a également son siège à Arusha. Il est bon de noter que des démarches sont actuellement en cours pour transformer la Cour en **Cour Africaine de Justice et des Droits de l'Homme**, laquelle traitera des dossiers touchant les différends entre États et – ce n'est encore qu'une possibilité – ceux émanant des Communautés Economiques Régionales (CER), le tout en sus de son déjà important mandat de protection des droits humains et des peuples. Il existe finalement des décisions de l'Assemblée de l'UA proposant d'étendre sa juridiction pour y inclure certains crimes internationaux, laquelle aura pour effet d'accroître davantage sa visibilité, prédominance et valeur intrinsèque pour les avocats Africains, défenseurs des droits humains et gens d'affaires, en plus des citoyens en général.



## PROPOSITION DE SERVICES AUX MEMBRES

Votre carte de membres de l'UPA vous donne droit aux services suivants:

- Abonnement à notre lettre d'information électronique et autres bulletins périodiques d'information portant sur des sujets et enjeux juridiques d'actualité.
- Accès privilégié à des commentaires et analyses juridiques de pointe (lesquels ne seront accessibles qu'aux membres).
- Invitation aux différentes conférences, ateliers de travail, séminaires et autres activités de réseautage.
- Accès privilégié à nos publications (journaux, rapports juridiques, magazines, énoncés d'opinion), gratuitement ou à un taux d'escompte.
- Accès privilégié à notre bibliothèque virtuelle (laquelle ne sera accessible qu'aux membres).
- Plateforme par excellence de réseautage sur le continent, laquelle procure un accès sans précédent à un large réseau de dignitaires, décideurs institutionnels, professionnels et académiciens africains.
- Enregistrement au **registre électronique** détaillé des membres.
- Participation à notre **programme privilège**, par lequel seront négociés des avantages pour nos membres.

## COMITÉ EXÉCUTIF DE L'UPA (2009-2012)

1. Président : Me Akere T. MUNA (Cameroun)
2. Vice Président pour l'Afrique Centrale : Me Vincent KARANGWA (Rwanda)
3. Vice Président pour l'Afrique de l'Est : Me Hashim ALJALY (Soudan)
4. Vice Président pour l'Afrique du Nord : Me Mohammed JMOUR (Tunisie)
5. Vice Président pour l'Afrique Australe : Me Elijah BANDA, SC (Zambie)
6. Vice Président pour l'Afrique de l'Ouest : Me Mame Adama GUEYE (Sénégal)
7. Secrétaire General : Me Akintola Anthony AKINBOTE (Nigeria)
8. Député Secrétaire General : Me Bruce KYERERE (Ouganda)
9. Trésorier : Me Tom Odhiambo OJIENDA, Ph.D (Kenya)
10. Membre : Président, Association du Barreau d'Éthiopie : Me Seleshi KETSELA (Éthiopie)
11. Directeur Exécutif : Me Donald DEYA

